

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2026-2027-2028

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, conformément aux dispositions de l'article 73 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Sainte-Croix, préparé par la MRC de Lotbinière, devant être en vigueur pour les exercices financiers 2026, 2027 et 2028 a été déposé le 14 octobre 2025 au bureau municipal, situé au 6310, rue Principale, Sainte-Croix (Québec), G0S 2H0 et que l'exercice financier 2026 est le premier exercice auquel s'applique le rôle d'évaluation triennal. Toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures régulières de bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la Loi.

La demande de révision doit être faite, au plus tard le 1^{er} mai 2026, sur le formulaire prévu à cet effet, intitulé *Demande de révision du rôle d'évaluation foncière*, disponible au bureau municipal et à la MRC de Lotbinière. Pour être recevable, la demande de révision doit être faite sur la formule prescrite à cet effet et être accompagnée de la somme d'argent exigible correspondant à la nature de la demande de révision.

Le formulaire dûment rempli doit être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Lotbinière, et ce, conformément à l'article 263.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

La demande de révision est effectuée par la remise du formulaire mentionné ou par son envoi par courrier recommandé à l'une des adresses suivantes :

MRC de Lotbinière
126, rue Olivier
Laurier-Station (Québec), G0S 1N0

Municipalité de Sainte-Croix
6310, rue Principale
Sainte-Croix (Québec), G0S 2H0

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière ce 14 octobre 2025.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Croix, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet au saintecroix.ca, le 14^e jour du mois d'octobre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois d'octobre en l'an deux mille vingt-cinq.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier